

ELECTIONS DU BUREAU DIRECTEUR DU COMITE TERRITORIAL DE GOLF DE HAUTE VIENN ET CREUSE (87.23)

APPEL A CANDIDATURES 2024

1. Date et lieu de l'Assemblée Générale Elective :

Sauf mise en œuvre du vote exclusivement par correspondance ou à distance par voie électronique, l'Assemblée Générale Ordinaire Elective du Comité Territorial / Départemental de golf de Haute Vienne et Creuse aura lieu le 18 octobre 2024 au GREEN DE ST LAZARE à 18 heures 30

2. Composition des listes :

- Les candidats figurant sur une liste doivent être majeurs et licenciés de la ffgolf ;

Représentation homme / femme – Options à la discrétion du Bureau Directeur du Comité

- Les femmes figurant sur chaque liste sont, suivant des modalités précisées par le règlement intérieur et par le règlement organisant les opérations électorales relatives à l'élection du Bureau Directeur, en nombre garantissant une représentation minimum des femmes proportionnelle au nombre de licenciées éligibles selon les statistiques de l'année précédente ;

3. Chiffres de Référence :

Les statistiques territoriales **des licenciés 2023** font apparaître les résultats suivants : 2222 licenciés dont **555 féminines soit 24.97%**.

En application du Règlement Intérieur du Comité Territorial / Départemental de Golf de Haute Vienne et Creuse, chaque liste devra comporter 12 membres maximum dont 3 femmes minimum

4. Dépôt et recevabilité des listes :

Les listes de candidats devront être réceptionnées au siège du Comité par tout moyen* :

- Au plus tôt dès publication du présent règlement des opérations électorales ;
- Au plus tard le 15 septembre 2024 à 19heures

***L'envoi peut s'effectuer dans les conditions suivantes**

- par email à jean-francois.martin518@orange.fr - L'attention des candidats est portée sur le fait que selon la taille des pièces, ces dernières pourraient ne pas être valablement réceptionnées. L'envoi via des plateformes dédiées (type wetransfer) est à privilégier.

5. Pièces complémentaires à fournir :

Pour être recevables, les listes doivent être **complètes et accompagnées pour chaque candidat** :

- Des attestations sur l'honneur signées ;
- D'une copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité) de chaque candidat ;
- D'une copie de la licence ou attestation de licence 2024 de chaque candidat.

Publié le 31 MAI 2024.....

Jusqu'au ... 14 SEPTEMBRE 2024.....